



Statut auto-entreprise ou micro-entreprise?

Par **Iolely**, le **25/03/2010** à **15:30**

Bonjour, j'ai 26 ans et souhaite créer une auto-entreprise de coaching sportif. Je me demande si le statut d'auto-entrepreneur est rentable ou vaut mieux effectuer une micro-entreprise ou une autre société? d'une part, je sais que, concernant l'entrepreneuriat, le mode de calcul des charges sociales se fixe sur les chiffres d'affaires; concernant mon activité, je pense que le système est rentable puisque peu de matériel est à prévoir, néanmoins si je pensais offrir un pack de matériel à mes clients, par la suite acheter une voiture avec mon entreprise ou encore me faire rembourser l'essence, je ne pourrai pas le faire? d'autre part, l'activité proposée rentre dans la catégorie service à la personne, je peux donc demander la déduction fiscale pour mes clients, comment cela se passe concernant ma déclaration d'impôts? je pense de même au cas où je travaille pour le compte d'entreprise, dans lesquelles j'effectuerai de l'activité physique pour leurs salariés, serait-ce possible pour eux de me facturer dans le cas d'une microentreprise? je n'ai pas énormément de connaissances du point de vue de la fiscalité, ainsi j'espère avoir été claire. Passionnée de sport, je souhaite promouvoir les bienfaits de celui-ci sur la santé des personnes. Ainsi, le champ d'action est assez large, du coup, j'ai peur de me lancer en autoentreprise sans en connaître toutes les closes et me retrouver bloquer par la suite? de plus, je souhaite partir à l'étranger l'année prochaine, comment cela se passe pour l'entreprise, doit-je la fermer? cordialement